



MEDIATHEQUE  
MEDIATHEK  
valais wallis

## LES METIERS DE LA MEDIATHEQUE

### Le bibliothécaire scientifique

Le bibliothécaire scientifique a accompli une formation universitaire généralement en sciences humaines, plus rarement en sciences exactes, jusqu'au niveau d'un *master* ou d'un *doctorat*. Il a acquis des compétences en information documentaire, soit à travers une formation continue universitaire, soit dans le cadre d'une pratique professionnelle.

Détenteur de la double compétence, scientifique et technique, sa contribution au travail de la Médiathèque est à la confluence de ces deux domaines et l'amène à assumer des activités en lien avec l'évaluation et la sélection des documents spécialisés, la description et l'indexation de leur contenu ou la médiation culturelle. Il travaille fréquemment tant dans le « back office » qu'en relation directe avec les clients. C'est également à lui que revient la programmation du contenu des activités de médiation culturelle, ainsi que l'accueil, le conseil et l'accompagnement des chercheurs scientifiques. Il peut réaliser lui-même des travaux de recherche liés aux collections de la Médiathèque.

### Le bibliothécaire

Le bibliothécaire est au bénéfice d'une formation de *bibliothécaire diplômé* pour ceux dont la formation s'est achevée avant les années 2000 ou, depuis lors, de *Spécialiste HES en information documentaire* (niveau *bachelor*).

Il prend en charge l'ensemble des activités professionnelles liées à la chaîne du traitement documentaire et du service au public. Dans le domaine des collections, il assure ainsi la sélection des documents et de l'information puis leur traitement intellectuel (catalogage, indexation) dans le cadre des bases de données. Dans le domaine du service au public, il conseille, oriente et accompagne le public. Il est responsable d'activités de médiation culturelle, assure les travaux de recherches d'information dans les réseaux et forme le public à ces activités.

### L'assistant en information documentaire

L'assistant en information documentaire (AID) est titulaire d'un certificat fédéral de capacité spécifique, obtenu au terme de trois années d'apprentissage dans une bibliothèque, un centre de documentation ou un dépôt d'archives.

Lorsqu'il travaille aux services aux publics, en plus des opérations de prêt, l'AID prend en charge des activités autonomes en matière de formation, d'aide et de conseil du public. Il peut être responsable du suivi d'un domaine de sélection des documents et assumer la mise en œuvre d'actions de médiation culturelle (animation, expositions, cours).

Lorsqu'il travaille dans les services techniques ou de traitement des documents (équipement, catalogage, acquisition), il assure l'établissement des métadonnées (catalogage) pour la rédaction des bases de données ; il supervise ou effectue les tâches professionnelles liées à l'acquisition des documents.

### L'aide-bibliothécaire

L'aide-bibliothécaire est au bénéfice d'une formation initiale du niveau d'un certificat fédéral de capacité dans une profession technique ou de service. Il a acquis ses

compétences en information documentaire par la pratique, dans le cadre de son activité qui l'amène à collaborer tant aux activités techniques qu'à celles en lien avec le public, notamment dans le cadre des opérations de prêt.